

Regard critique sur l'intégration Africaine

Comment relever les défis

Issaka K. Souaré

ISS Paper 140 • Juin 2007

Prix: R15.00



Introduction.

Il y a plusieurs signes qui démontrent la volonté de nombreux leaders africains de transformer leurs pays et le continent dans son ensemble d'une région chroniquement dépendante à une région prospère et respectueuse, jouant le rôle qui lui revient sur la scène internationale. Conscients de leur handicap relatif, les pays africains semblent avoir favorisé l'« intégration régionale » comme la meilleure stratégie pour réussir leur transformation économique. Mais l'analyse critique de l'état de l'intégration économique sur le continent indique que malgré les efforts considérables consentis à cet égard, l'intégration régionale ne semble pas avoir produit les résultats escomptés. Dans cet article, nous nous proposons de faire une lecture critique des multiples défis auxquels les programmes d'intégration régionale sur le continent font face en ce moment précis, et les obstacles que l'Afrique doit surmonter pour atteindre ses objectifs dans ce domaine. Parmi les multiples obstacles, nous nous focaliserons sur quatre principaux facteurs : a) les appartenances multiples de plusieurs États africains à des différentes Communautés économiques régionales (CERs) et aux différents « partenaires bilatéraux spéciaux » en dehors de l'Afrique et l'impact de cette situation sur la véritable intégration sur le continent ; b) les questions de paix et de sécurité ; c) la gouvernance ; et d) les questions de financement. En conclusion, l'article tentera d'avancer quelques suggestions pratiques en vue de surmonter les obstacles.

Qu'est-ce que l'intégration régionale ?

L'« intégration régionale » s'avère jusqu'ici la stratégie la plus à la mode que les différents pays du monde semblent avoir choisie pour consolider leur statut traditionnel de pays dominants dans le système capitaliste mondial ou s'immuniser contre les effets négatifs de la mondialisation (Gilpin, 1987:394-401,

2001:23). Pour les pays africains, ayant nouvellement regagné leur souveraineté après environ un siècle d'une colonisation européenne caractérisée par le pillage systématique de leurs ressources, et donc héritant d'États affaiblis, tant économiquement que politiquement, l'intégration régionale était presque une nécessité et non pas une option pour eux (Asante, 2004:51). Mais avant d'aller plus loin, il sied de s'arrêter tout d'abord sur le concept d'intégration régionale et de le définir afin de faciliter la compréhension des différentes notions que nous aborderons dans la présente étude.

L'analyse critique
de l'état de
l'intégration
économique
sur le continent
indique qu'elle ne
semble pas avoir
produit les résultats
escomptés.

On n'a pas la moindre prétention ici de faire une revue exhaustive de la littérature théorique sur l'intégration régionale. Il s'agit simplement de fournir quelques définitions pouvant guider notre compréhension du sujet de l'étude. On notera d'abord la définition suggérée par Daniel Bach, l'un des auteurs africains les plus renommés en la matière. Bach (2004 :70) voit dans le « régionalisme » l'application d'un programme et la définition par les acteurs du projet d'intégration d'une stratégie, l'associant ainsi avec la « construction institutionnelle » (*institutional building*).

Quant à Jean-Marc Siroën (2004 :3), lui voit dans l'intégration régionale un moyen pour des pays géographiquement proches entre lesquels les relations économiques tendent à s'affranchir des frontières politiques pour favoriser la formation des marchés intégrés. Pour Bourenane (1996 : 65), l'intégration est un « processus résultant d'une démarche volontaire de deux ou de plusieurs ensembles de partenaires, appartenant à des États différents, en vue d'une mise en commun d'une partie de leurs ressources ». Selon l'auteur, « ce processus a pour finalité l'émergence et le renforcement de relations techniques et économiques d'interdépendance structurelle, à effets d'entraînement positifs sur les revenus ».

La conception économique de l'intégration est claire dans toutes ces définitions, ce qui n'est pas surprenant

vu qu'il y a peu d'exemples d'unité ou d'intégration politique qui puissent susciter l'intérêt des théoriciens. Mais comme le soutient Samir Amin (1997)¹, « la régionalisation est un concept ambigu dont le statut ne peut être précisé que si on la replace dans la perspective des objectifs stratégiques des pays concernés et des défis qu'ils estiment ne pouvoir relever que par leur action collective ».

Il faut noter ici qu'il y avait, et il y a encore, dans une large mesure, deux conceptions idéologiques de l'intégration africaine, notamment entre les chefs d'État qui présidaient aux destinées des peuples africains à l'aube des indépendances dans les années 1960. D'une part, il y avait ceux dits du groupe de Casablanca qui prônaient la consolidation d'une unité politique, sous une forme d'États-Unis d'Afrique. Kwame Nkrumah, l'un d'eux, a bien exprimé cette vision du régionalisme et de l'unité africaine quand il écrit : « Nous sommes des Africains et rien que des Africains, et nous ne pouvons poursuivre notre intérêt qu'en nous unissant dans le cadre d'une Communauté africaine » (Nkrumah, 1994 :249)². D'autre part, il y avait ceux, dits du groupe de Monrovia, dont la conception de l'unité africaine aurait abouti à la création de l'OUA comme organisation d'États souverains et qui s'engage à respecter cette « souveraineté », à l'instar de l'ONU (Wallerstein, 1967; Francis, 2006:15-16). On peut dire que le projet de l'Union Africaine (UA), du moins théoriquement, est une tentative de retourner à la première conception et peut-être un aveu de l'échec de l'autre. La preuve en est que, depuis le début de 2006, le diaporama qui paraît sur la page d'accueil du site Internet de l'UA montre des États éparpillés qui se rassemblent pour créer la carte de l'Afrique accompagnée d'un texte qui lit : « *Africa Must Unite* », exactement le titre de ce livre de Nkrumah !

Dans ce qui suit, quand on parlera du « désir soutenu » d'intégration africaine, on ne distinguera pas entre les projets inspirés entre l'une ou l'autre de ces deux conceptions, estimant que le lecteur ou la lectrice saura faire cette classification dans la plupart des cas.

Le désir soutenu de l'unité et d'intégration en Afrique.

En Afrique, la capacité économique des différents pays, pris individuellement, est très faible et loin d'être compétitive sur le marché mondial. Comparés aux États membres de l'Union Européenne (UE), de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ou encore de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les États africains sont très pauvres. Heureusement, certains leaders et intellectuels africains se sont très

tôt rendus compte de cette réalité et ont conclu que la stratégie la plus efficace était l'intégration et l'unité africaine.

Comme on l'a dit, dès 1963, Kwame Nkrumah publiait son très influent ouvrage devenu classique dans toute la littérature sur le panafricanisme et l'intégration régionale en Afrique. L'intitulé du livre, *L'Afrique doit s'unir*, dit presque tout de la vision du leader du premier pays africain subsaharien qui ait regagné son indépendance. On a vu les premières manifestations pratiques de ces visions dès le début des années 1960, avec l'accord commercial Ghana-Haute Volta (Burkina Faso depuis 1983) ; le Marché commun africain unissant l'Algérie, l'Égypte (alors fusionnée avec la Syrie comme la République arabe unie), le Ghana, la Guinée, le Mali et le Maroc ; l'Union douanière équatoriale, regroupant le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad, et qui devrait devenir plus tard l'Union douanière des États d'Afrique centrale (CEA, 2004:29).

Ces unions mettaient généralement l'emphase sur les projets économiques. Mais il y avait d'autres à visées plus ou moins politiques, parmi lesquelles on peut citer l'union Ghana-Guinée-Mali fondée en 1961, la Fédération du Mali entre le Mali d'aujourd'hui et le Sénégal, la Confédération de la Sénégambie, et la tentative de création d'une Confédération d'Afrique de l'Est entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie en 1961 (Francis, 2006: 22-23 ; Decraene, 1964). Si les groupements issus de ces expériences ont pour la plupart été démantelés ou modifiés pour des diverses raisons, notamment ceux qui avaient des visées politiques, de nouveaux groupements se sont formés,

témoignant ainsi du désir soutenu des pays africains pour une coopération et intégration plus accrue entre eux (CEA, 2004:29). La création, en mai 1963, de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), regroupant tous les États indépendants du continent, et faisant de la libération de ceux qui demeuraient jusqu'alors sous le joug colonial européen l'un de ses principaux objectifs, est une illustration parfaite de ce dont nous parlons.

Toujours dans la quête pour l'unité et le développement économique et social dans le cadre des mécanismes communs, le Plan d'action de Lagos (PAL) et l'Acte final de Lagos furent adoptés en 1980, définissant les programmes et les stratégies visant à promouvoir le développement et la coopération économique entre les pays africains. Une décennie plus tard, au lendemain de la chute du Mur de Berlin et l'apparition de nouveaux défis sur la scène internationale, le Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC,

Il y a deux conceptions idéologiques de l'intégration africaine, une prônant la consolidation d'unité politique, et l'autre une coopération entre États souverains.

de son sigle anglais), communément connu comme le Traité d'Abuja, fut adopté en 1991. Ce traité était jusqu'alors le plus audacieux et ambitieux projet d'intégration économique sur le continent, car il visait à mettre en place l'AEC en six étapes devant aboutir à un Marché commun africain avec pour piliers de base les CERs (CEA, 2004 ; Souaré, 2006a).

Le point culminant de toutes ces initiatives fut peut-être la transformation de l'OUA en l'Union Africaine (UA) avec des changements radicaux de vision et de stratégie (voir l'Acte constitutif de l'UA, 2001).

Ainsi, malgré les obstacles et l'échec de certaines initiatives qui ont contribué à la création d'un sentiment de frustration et de scepticisme dans certains milieux vis-à-vis de toute initiative d'intégration et d'unité africaine (à propos de l'UA, voir Parker et Rukare, 2001), les pays africains ont persévéré dans leur quête pour l'unité. Par ailleurs, il y a toujours eu des leaders qui ont joué un rôle primordial pour réaliser ces rêves. Un nombre de leaders, motivés par une vision pour l'unité africaine et conscients de la place de leurs pays sur le continent, n'ont mélangé aucun effort pour soutenir le projet de l'UA. Cela expliquerait d'ailleurs la rapidité de sa création en 2001, soit deux années seulement après le lancement de l'idée à Syrte (Libye) en 1999 (Tieku, 2004). Mais à part ces structures institutionnelles et l'expression de cette volonté d'unité et d'intégration, quel est l'état réel de cette intégration sur le continent ? Quelle est la réalité, le rôle ou l'impact de cet état actuel des initiatives d'intégration sur le vieux rêve de « véritable » unité africaine, qui semble être encore évasive malgré ces initiatives ? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre dans la section suivante.

L'état de l'intégration et de coopération régionales en Afrique.

Dans sa division géographique, l'Afrique est divisée en cinq régions naturelles : ouest, est, sud, nord et centre. Toutefois, en avril 2007, il y avait sept Communautés économiques régionales (CER) et sept autres organisations intergouvernementales (OIG) de moindre envergure. En Afrique de l'Ouest, on a la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), comprenant tous les 16 pays de la région sauf la Mauritanie (depuis décembre 2000), et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), regroupant huit États membres de la CEDEAO dits francophones avec des liens forts avec la France (Bundu, 1996). Et bien que pas très active, à cause notamment de problèmes politiques, on trouve une troisième OIG dans cette sous-région ouest-

africaine, en l'occurrence l'Union du Fleuve Mano (MRU), composée de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria, trois membres de la CEDEAO.

En Afrique de l'Est, nous avons l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont les sept membres proviennent de la Corne de l'Afrique et la partie nord de la sous-région. Il y a également la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), constituée du Kenya et de l'Ouganda (membres du COMESA), et de la Tanzanie (membre de la SADC). Dans cette même région, nous avons la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), composée de trois membres de la CEEAC. La CEEAC signifie la Communauté économique des États d'Afrique centrale, dont les onze membres couvrent toute l'Afrique centrale, à l'instar de la CEDEAO en Afrique occidentale. Toujours en Afrique centrale, nous avons la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC), l'équivalente de l'UEMOA ouest-africaine, c'est-à-dire composée exclusivement de pays dits francophones, au nombre de six et qui font tous partie de la CEEAC.

Le point culminant de toutes les initiatives d'intégration africaine fut la transformation de l'OUA en l'UA avec des changements radicaux de vision et de stratégie.

L'Afrique australe a la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec tous les 14 États de la sous-région comme membres. Nous avons également deux autres communautés économiques dans cette même sous-région. Il s'agit là de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), dont les cinq membres appartiennent à la SADC, et la Commission de l'océan indien (COI), qui comprend quatre membres du COMESA et la Réunion (qui demeure, jusqu'à ce jour, un département français). COMESA est le sigle du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Son nom révèle la transcendance de ses 20 États

membres, car composé de tous les pays d'Afrique de l'Est, à l'exception de la Tanzanie, et sept pays d'Afrique australe, donc membres de la SADC.

Au nord du continent, on trouve tous les six États de cette région, à l'exception de l'Égypte, regroupés au sein de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) avec des liens étroits avec la Ligue arabe. Mais cette organisation est stagnante depuis 1995 à cause des malentendus politiques entre ses différents membres, notamment entre l'Algérie et le Maroc sur le Sahara occidental (Amazirh, 2005). Et pour terminer, il faut mentionner l'organisation intergouvernementale la plus transcendante après l'UA, à savoir la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Les 18 membres de cette organisation transcendent toutes les régions du continent. A titre d'exemple, en avril 2007, on comptait parmi ses membres la Libye (du nord), le Mali (de l'ouest), le Tchad (du centre), le Djibouti (de l'est) et le Swaziland (du sud).

Voici l'état de l'intégration régionale en Afrique au moment où est rédigé cet article. La plupart de ces CERs ou OIGs disposent de secrétariats fonctionnels et tiennent régulièrement des réunions au sommet, c'est-à-dire au niveau ministériel et technique, voire au niveau des chefs d'État et de gouvernements. Et chacune d'elles a des objectifs à long et à court termes, allant de la création d'unions douanières (e.g. CEN-SAD et SACU), à un marché commun (e.g. CEDEAO, SADC, CEEAC, UMA, CPGL, UEMOA), en passant par celles dont les ambitions semblent limitées à la coopération diplomatique sur certaines questions d'intérêt commun, à l'image de l'OCI (CEA, 2004 ; Souaré, 2006a ; 2007a).

Si cet état témoigne, une fois de plus, de la volonté soutenue des Africains à harmoniser leurs politiques dans les différents domaines d'activités politiques et économiques, il révèle tout de même un problème de vision et de stratégie. D'autant plus que malgré ce grand nombre de groupements régionaux, censés aboutir à un marché commun couvrant l'ensemble du continent, peut-être à cause de cela, force est de remarquer qu'il y a encore peu de résultats concrets. Quels sont les facteurs qui entravent le continent d'atteindre ses objectifs d'intégration réelle ? Pourquoi, au rebours de l'intégration économique en Europe (UE), en Asie (ASEAN), en Amérique du Nord (ALENA) ou encore en Amérique du Sud (le Marché commun du Sud), l'intégration régionale en Afrique ne semble pas accélérer la croissance ni même le commerce régional ? Quels sont les défis à relever pour aboutir à ces résultats ?

Obstacles à surmonter et défis à relever.

Dans son étude des projets d'unité et d'intégration africaine, David Francis identifie un nombre de problèmes comme ayant été les principaux obstacles à ces projets dans l'immédiate post-indépendance en Afrique, mais soutient que beaucoup de ces problèmes persistent encore aujourd'hui. Parmi ces problèmes figurent l'impact du colonialisme, la politique de la guerre froide et les ingérences étrangères, la diversité de l'Afrique, l'instabilité politique, les problèmes de gouvernance et la rivalité entre deux conceptions idéologiques différentes du projet de l'unité panafricaine (Francis, 2006:20). Pour notre part, tout en étant d'accord avec la plupart des problèmes que Francis identifie et tant d'autres problèmes identifiés par d'autres auteurs, nous nous focaliserons sur quatre principaux facteurs qui sont : a) la diversité des pôles d'allégeance ou les appartenances multiples ; b) l'instabilité politique et l'insécurité ; c) les problèmes de gouvernance ; et d) les questions de financement. Bien entendu, ce listing n'a aucune prétention à

l'ordonnance de ces problèmes ni par considération de priorité ni de préférence.

Diversité des pôles d'allégeance (appartenances multiples).

Par la « diversité des pôles d'allégeance » nous entendons l'appartenance et l'adhésion de plusieurs États africains à des différentes CERs, aux différents groupements ou alliances en dehors de l'Afrique, ainsi que leur attachement aux différents « partenaires bilatéraux spéciaux », et l'impact de cette situation sur les projets d'intégration et d'unité africaine. Pour ce qui est des appartenances multiples aux différentes CERs, il sied de rappeler que tous les États d'Afrique sont divisés sur cinq régions géographiques. Or, d'après le tableau qu'on a dressé plus haut, il y a sept CREs et sept autres OIGs sur le continent dont les membres ne sont autres que les différents pays africains. De ce fait déjà, il est clair que certaines CREs et OIGs transcendent des régions géographiques en ce qui concerne la composition de leurs membres. A titre d'exemple, on constate qu'une organisation comme

la CEN-SAD puise ses membres des rangs de la CEDEAO (e.g. Nigeria), de l'UEMOA (e.g. Burkina Faso), de l'UMA (e.g. Libye), de l'IGAD (e.g. Djibouti), du COMESA (e.g. Soudan), et de la CEMAC (e.g. Tchad), et que la Commission de l'Océan Indien (COI) comprend quatre membres du COMESA et la Réunion. C'est le chevauchement des groupements régionaux.

Par ailleurs, on trouve que sur les 54 pays africains (53 membres de l'UA plus le Maroc), 26 appartiennent à deux groupements régionaux et 20 appartiennent à trois. La République Démocratique du Congo, quant à

elle, appartient à quatre. Seuls six pays (l'Algérie et la Mauritanie (UMA seulement), le Malawi et le Mozambique (SADC seulement), l'Égypte (CEN-SAD seulement) et le membre de CEEAC, Sao Tomé et Principe) n'appartiennent qu'à une seule CER ou OIG (CEA, 2004:42 ; Souaré, 2006a ; 2007).

Comme l'a bien souligné le Commissaire de l'UA aux affaires économiques, la duplication des RECs et OIGs visant les mêmes objectifs ainsi que leur chevauchement en ce qui concerne la composition de leurs membres constituent un véritable problème sinon obstacle au projet de l'unité et d'intégration africaine (AUC News, déc. 2005). La problématique de cet état des choses peut être constatée à au moins deux niveaux. D'abord, étant donné que l'ambition ultime de chacun des blocs sous-régionaux est ou devrait être de se fusionner éventuellement pour créer la Communauté économique africaine, puis l'Union africaine (entendue dans son sens politique),

La diversité des pôles d'allégeance des États africains constitue un obstacle à l'intégration sur le continent.

cet état des choses jette le flou sur les objectifs de ce projet et rend le processus plus compliqué, d'autant plus que les différents CERs s'affichent des objectifs de court et de long termes. Ensuite, il y a le problème de financement de l'UA et des autres projets continentaux. Personne ne peut disputer qu'avec les appartenances multiples viennent les responsabilités multiples envers les différents groupements auxquels on appartient. Cela alourdit indiscutablement les charges des États concernés, dans la mesure où ils doivent non seulement faire face à des obligations financières multiples, mais doivent aussi gérer une multiplicité de réunions, de décisions, d'instruments, de dossiers, de procédures et d'échéances. Ceci étant et compte tenu des ressources limitées des différents pays africains, on arrive forcément à une situation où beaucoup ne peuvent plus honorer ces obligations des différents blocs sous-régionaux dont ils sont membres, et faillent, de surcroît, aux celles de l'Union Africaine, notamment en ce qui concerne le paiement de leurs cotisations annuelles, ce qui a un impact néfaste sur beaucoup de projets de cette dernière (CEA, 2004 ; Souaré, 2007a, *AUC News*, déc. 2005).

Le phénomène de la multiplicité des pôles d'allégeance des différents États africains peut être constaté aussi au niveau de leur appartenance à des différents groupements ou alliances en dehors de l'Afrique, ainsi que leur attachement aux différents « partenaires bilatéraux spéciaux ». Deux problématiques se dégagent de ce constat. D'abord, les relations « spéciales » qu'entretiennent certains blocs régionaux avec des États ou institutions non africaines et l'orientation que veulent donner ces « partenaires » étrangers à ces organisations africaines. A dire vrai, ce constat vise particulièrement l'UEMOA et la CEMAC, les deux CERs exclusivement « francophones » avec des liens particuliers avec la France. Ce n'est que récemment que deux pays non francophones (la Guinée-Bissau pour l'UEOMA et la Guinée équatoriale pour la CEMAC) y ont adhéré. Ces deux CERs sont créées avec un soutien particulier de la France, sinon à son instigation. Plusieurs études (Bach, 1982 ; Adedeji, 2004) ont montré que la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), l'ancêtre de l'UEMOA, est créée en 1973 avec un soutien français motivé par le désir de la France de maintenir « ses liens privilégiés » avec ses anciennes colonies, ce que d'autres qualifient d'intérêts néo-coloniaux.

Dans une analyse intéressante de l'état de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Abass Bundu, un ancien Secrétaire exécutif de la CEDEAO, identifie un nombre de problèmes qui constitueraient, selon lui, les principaux obstacles à la véritable intégration régionale dans cette sous-région. Parmi les problèmes

qu'il identifie comme obstacles figure ce qu'il appelle « la peur [des autres pays] d'être dominé par le Nigeria » (Bundu, 1996). En réalité, ce constat est le résultat d'une propagande pour diviser la famille ouest-africaine (Souaré, 2005a). S'il est vrai qu'il y avait des leaders ouest-africains dits francophones derrière la propagation de ce faux sentiment, on peut bien saisir sa principale source dans la déclaration que George Pompidou, le président français, a faite après l'inauguration de la CEAO en 1973. Dans son allocution, le président français, qui exprimait la position et la politique française envers l'Afrique de l'Ouest et faisant allusion au projet de la CEDEAO que le Nigeria et le Togo, avec un soutien inconditionnel de la Guinée de Sékou Touré, avaient proposé à l'« ensemble » des pays de la sous-région et qui devait naître deux ans plus tard, considère que « s'il est dans la logique des choses que l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone coopèrent plus étroitement . . . il convient que les pays francophones adoptent, vis-à-vis des pays anglophones et plus particulièrement du Nigeria, une attitude commune harmonisée, et que tout se passe sur un plan d'égalité et d'harmonie réciproques » (Cité dans Bach, 1982 :61). D'où le danger sur les projets d'intégration africaine.

La présentation du Nigeria comme une menace à la souveraineté des autres États d'Afrique occidentale est le résultat d'une propagande française.

Par exemple, on sait que le Franc CFA est le facteur le plus rassembleur des États de l'UEMOA et de la CEMAC. Or cette monnaie est traditionnellement sous la tutelle du Trésor français et de la Banque de France qui décide de sa valeur, peut la dévaluer comme bon lui semble, comme il a fait en 1994 sans consultation aucune avec les pays africains concernés (Glaser et Smith, 2005), et la France s'en sert, selon toute vraisemblance, pour combler ses déficits budgétaires (Koulibaly, 1994). Autrement dit, la zone franc, officiellement créée

en 1945 entre la France, ses colonies et protectorats³, est passée d'une intégration monétaire contrainte à une coopération monétaire entre la France et les pays de l'UEMOA et de la CEMAC (Hugon, 1994). Pourtant, il n'est pas exagéré de soutenir que cette monnaie constitue l'un des obstacles à la création d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest. Bien plus, depuis 1998, quand la France a passé la responsabilité de la gestion de la monnaie à l'Union Européenne, aucun changement affectant la nature, l'étendue ou la composition des membres de la zone CFA n'est possible sans l'approbation préalable du Conseil européen, approbation qui se fait uniquement sur la recommandation de la Banque centrale européenne et la Commission européenne à Bruxelles (Bach, 2004 : 79 ; Claeys et Sindzingre, 2001 :136-137).

La deuxième problématique qui se dégage du phénomène de la multiplicité des pôles d'allégeance a lien avec l'appartenance des États africains à des

différents groupements ou alliances en dehors du continent. Bien entendu, on vit dans un monde interdépendant et la mondialisation nécessite que les différents pays des différentes régions de ce « village global » entretiennent des liens variés entre eux. L'appartenance des États africains à des différentes organisations internationales, notamment celles à caractère universel comme l'ONU et ses institutions spécialisées, n'est pas ce qui est remise en question ici. Loin s'en faut. Mais des questions que nous estimons pertinentes méritent d'être posées par rapport à leur « allégeance », parfois disproportionnée, à d'autres organisations qu'on peut identifier à travers ces questions : sans porter un jugement aucun, comment mesurer l'impact sur les relations intra-africaines, et donc de l'intégration africaine de la position du Commonwealth, influencée sans nul doute par la politique britannique, et celle de l'UA vis-à-vis d'un État africain comme le Zimbabwe de Robert Mugabe, vu qu'il y a des pays africains qui sont membres du Commonwealth ? Entre un projet de la Ligue arabe et un autre de l'UA, lequel la Tunisie de Ben Ali est susceptible d'accorder plus d'importance vu qu'il ne rate quasiment aucun sommet de la Ligue arabe tandis qu'il est rarement présent aux sommets de l'UA ? Bien qu'il ait été rejeté par l'Angola et le Mozambique, il est vrai que la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) a, à un moment, eu le courage de proposer un projet de nationalité commune pour les citoyens de ses huit États membres, dont quatre sont africains. Quel aurait été l'impact de cette politique sur la perception des ressortissants, et même des faiseurs de décision de ces pays vis-à-vis d'un projet similaire de l'UA ?

La Francophonie propose de plus en plus une harmonisation des positions de ses États membres notamment à l'ONU, y compris lors des votes. Il est très aisément saisissable que cette position « commune » serait presque toujours celle que la France aura suggérée. Et alors, il faut se demander si c'est à cette position que les pays africains membres de la Francophonie vont soutenir ou celle qui aura été proposée par le groupe africain à l'ONU, suivant les recommandations de la Commission de l'UA. Et tant d'autres questions qu'on pouvait continuer à poser et qu'on a eu l'occasion de poser ailleurs (Souaré, 2005b). Déjà en 2005, lors du dernier tour de l'élection du président de la Banque africaine de développement (BAD) qui opposait un Nigérian et un Rwandais, la Francophonie a demandé à ses membres africains de soutenir le candidat « francophone » (*Jeune Afrique*, 17-23 juillet 2005). On ne devrait pas donc s'étonner d'entendre une consigne similaire en faveur d'un candidat québécois ou belge francophone qui aura comme opposant un candidat africain dit anglophone ou lusophone en compétition

pour un poste international. Voici quelques impacts de l'allégeance des États africains à des alliances extérieures fondées pour des raisons qui sont rarement compatibles avec les objectifs de l'intégration et l'unité africaine. Bien entendu, les multiples responsabilités qu'on a identifiées avec les appartenances multiples aux différentes CERs s'appliquent également à cette situation.

L'instabilité politique (questions de paix et de sécurité).

L'impact de l'instabilité sur tous les programmes qu'un pays peut entreprendre n'a peut-être pas besoin de démonstration. Mais quand un membre d'une organisation régionale fait face à des problèmes de sécurité, c'est souvent l'ensemble de la sous-région qui est plus ou moins touché. L'impact de l'instabilité politique sur les projets d'intégration en Afrique, tant au niveau des CERs qu'au niveau continental, peut être constaté dans au moins trois domaines. En premier lieu, la principale source du financement des projets d'intégration est ou devrait être les pays membres de chaque CER ou de le L'UA, et la responsabilité de la mise en œuvre de leurs différents projets incombe au premier chef aux États membres. Or, avec les différents pays préoccupés par leur propre survie et existence, il est inconcevable de leur part et insensé pour leurs partenaires de la région ou de l'UA de parler d'intégration régionale. En d'autres mots, ni l'IGAD ni la CEN-SAD, et moins encore l'UA, ne peuvent espérer de la Somalie de payer ses cotisations à leurs budgets respectifs ou participer à la mise en œuvre de leurs différents projets concernant l'ensemble de leurs États membres vu que le pays est même dépourvu de gouvernement

central depuis janvier 1991 à cause d'une guerre civile fratricide. Pourtant, la participation de ce pays aux différents projets de ces différentes organisations aurait fait sa contribution. La situation est encore pire quand plusieurs États d'une même région sont engagés dans des guerres civiles au même moment (e.g. RDC, Ouganda, Soudan, Burundi, Tchad . . .) ou même des guerres interétatique (e.g. l'Éthiopie contre l'Érythrée).

Le deuxième domaine où on peut constater l'impact de l'instabilité politique sur les projets d'intégration en Afrique est le détournement du peu de fonds qu'ont les différents États de la région ou même les CERs et qu'ils auraient dû consacrer aux projets de développement. Ces fonds sont donc détournés vers le financement des guerres ou aux efforts de leur résolution. Par exemple, on sait qu'au cours des dernières années, principalement à cause de la grandissante interdépendance entre les différents pays, les pays voisins sont de plus en plus affectés par les

L'instabilité politique est l'un des principaux obstacles aux projets d'intégration en Afrique.

conflits armés qui se déroulent dans leur région, car le plus souvent ils partagent les charges de la résolution des crises et les dommages qui en ressortent. Ainsi, on estime que le Nigeria dépensait à l'orée de 500 000 dollars *par jour* pour entretenir son contingent militaire de l'ECOMOG au Libéria et le double de ce montant en Sierra Leone, pendant la guerre civile dans ces deux pays. Étant donc resté dans les deux pays pour des années durant, on ne peut estimer le montant total dépensé par Abuja qu'à des milliards de dollars (Adebajo, 2002:113 ; Souaré, 2007b :170). Certes, ces fonds auraient grandement bénéficié au pays donateur lui-même ou à la CEDEAO au nom de laquelle le Nigeria a assumé ces dépenses.

Et finalement, on constate l'impacte de l'instabilité politique sur l'intégration et la coopération régionale en Afrique dans le fait qu'elle ne permet pas la libre circulation des biens ou des commerçants entre les différents pays d'une région en proie aux conflits armés. Bien plus, il y a le problème du désistement des investisseurs potentiels, qu'ils soient locaux ou étrangers, car personne n'est encouragée d'investir son capital dans un climat d'insécurité et de chaos. Ainsi, l'instabilité retarde non seulement la croissance et le développement économique dans les différents pays et des différentes régions du continent, mais consomme aussi une bonne partie des budgets des organisations régionales. C'est donc à la fois un manque à gagner et une perte des fonds qui pourraient être utilisés autrement.

Gouvernance.

En Afrique, comme ailleurs, le problème de gouvernance, de stabilité politique, et de la croissance ou le développement économique sont quasiment indissociables. Et tous ces facteurs jouent pour ou contre les projets d'intégration et de coopération en Afrique, comme on vient de voir l'impact de l'instabilité politique. La mauvaise gouvernance est la cause première de presque toutes les guerres civiles et mouvements rebelles ou sécessionnistes sur le continent. Le fait que certains seigneurs de la guerre soient plus motivés par l'avidité ou ambitions personnelles que par des frustrations et mécontentements nés de la mauvaise gouvernance ne peut pas être nié, mais il faut admettre que même si des mouvements rebelles étaient fondés sur des motifs personnels et égocentriques de leurs leaders, il y aura presque toujours des signes de mécontentement dans la société qu'ils visent à manipuler à leurs propres fins. Ces mécontentements sont souvent issus de la mauvaise gouvernance ou d'un facteur connexe.

Derriennic (2001:36) a bien compris ce point quand il affirme que « la recherche de la justice est une

des motivations principales des humains en conflit, *et même ceux qui poursuivent d'autres buts finissent par invoquer la justice pour s'attirer des alliés ou déconsidérer leurs adversaires* » (c'est nous qui soulignons). Cet argument fait presque l'unanimité entre chercheurs et faiseurs de décisions. Kofi Annan (1998), l'ancien Secrétaire général des Nations unies, a reconnu dans un rapport que : « C'est la nature du pouvoir politique dans bien des pays d'Afrique, de même que les conséquences —réelles ou perçues comme telles— de la prise du pouvoir et du maintien de celui-ci, qui est une source majeure de conflit dans le continent » (voir aussi Francis, 2006 : 20).

Mis à part son impact sur la stabilité politique des différents pays du continent, la (bonne) gouvernance a un rôle important à jouer dans l'application et la réussite des différents projets d'intégration. On invoque souvent, et à juste titre, le manque de volonté politique comme l'un des principaux obstacles à l'application, par les États, des accords des différentes institutions africaines, car sitôt que les chefs d'État et de gouvernement rentrent chez eux des différents sommets

de ces organisations, ils oublient tout de ce qu'ils ont adopté comme accord ou approuvé comme projet. C'est ce problème qui expliquerait également le manque de suivi des projets d'intégration, surtout que peu de pays africains ont des départements consacrés à l'intégration régionale au sein de leurs ministères appropriés.⁴ Or la source principale de cet état des choses se trouve dans les systèmes de gouvernance dans les différents pays africains.

La bonne gouvernance joue un rôle important dans l'application et la réussite des différents projets d'intégration.

Pour le professeur Adewoye (1996:371-384), le constitutionnalisme, sur lequel repose la société de droit, est essentiel à l'intégration régionale. L'auteur considère

que le succès du projet d'intégration européenne est dû en partie au fait que cette condition soit satisfaite. Il note justement que les États constitutionnalistes, habitués à la séparation des pouvoirs dans leurs politiques internes, acceptent plus facilement de transférer une partie de leur souveraineté à des institutions régionales et continentales avec des pouvoirs supranationaux. Plus éloquemment encore, il écrit :

Le manque de constitutionnalisme en Afrique a miné le processus d'intégration régionale de plusieurs façons. Autant l'habitude du partage du pouvoir a servi d'appui à l'intégration régionale en Europe en facilitant la transition à des modes de direction supranationaux, autant son absence a, en Afrique, miné le processus. La concentration du pouvoir dans les mains des seuls chefs d'État a particulièrement compliqué le partage du pouvoir étant donné la jalousie avec laquelle chaque dirigeant a voulu protéger la souveraineté de son propre territoire (Adewoye, 1996:379).

Enfin, la gouvernance, entendue ici par son exercice dans la sphère économique, joue également sur la capacité des différents pays de contribuer financièrement à la mise en œuvre des différents projets d'intégration. Pourtant, la corruption qui semble enracinée dans la plupart des administrations publiques en Afrique nuit grandement à cette capacité, et ce, malgré la ratification par presque tous les pays africains de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo en juillet 2003.

Questions de financement.

Un autre défi majeur à relever est le problème de financement pour assurer la réalisation des différents programmes d'intégration sur le continent. Que ce soit dans le domaine de création d'infrastructures panafricaines (réseaux de transport, lignes téléphoniques, télévision panafricaine, barrages hydrauliques et électriques, etc.), des opérations de paix, ou même du fonctionnement quotidien des différentes institutions africaines, le problème de financement fait toujours défaut et cela entrave beaucoup de projets. Un exemple de figure et d'actualité en cette année 2007 est l'apparent échec de la mission de l'Union Africaine dans la région soudanaise de Darfour (AMIS) principalement à cause de manque de moyens. Pourtant, cette mission est la toute première mission de maintien de paix de l'organisation panafricaine et dont dépend, dans une large mesure, sa crédibilité dans ce domaine (Souaré, 2007c). La principale cause de ce problème est sans doute le refus ou l'incapacité de certains pays membres de payer leurs cotisations au complet et/ou à temps, ce qui nécessite parfois la suspension de certains d'entre eux comme mesure de punition.

Il a été publié récemment sur le site Internet de l'UA,⁵ un programme de consultation pour réaliser des études d'évaluation sur les sources alternatives de financement de l'institution panafricaine. La raison de cette consultation était que « des ressources financières supplémentaires sont requises non seulement pour faire fonctionner les divers organes de l'Union, mais également pour mettre en œuvre ses programmes continentaux et ses projets sectoriels tel que contenu dans son Plan stratégique pour 2004-2007 ». Depuis 2006, 75% du budget annuel de l'UA est assuré par cinq pays seulement (l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, la Libye et le Nigeria), qui se chargent, chacun, de 15% du budget total, tandis que les autres membres payent les 25% restants au titre de la formule de la capacité réelle à payer. Ce qui est parfois frustrant dans cette situation est que pendant qu'ils faillissent à payer leurs dû aux institutions africaines, ils sont souvent à jour dans le paiement de leurs cotisations

aux institutions internationales qui peuvent fonctionner parfaitement sans leurs cotisations « symboliques ».

La conséquence inévitable de cet état des choses est d'être à la merci des « partenaires étrangers », qui ne sont autres que des institutions symbolisant l'intégration d'autres régions, telle que l'Union européenne. Or les dons ou prêts reçus par ces « partenaires » ne sont pas des gestes neutres, qui seraient dépourvus de tout calcul stratégique ou politique. Un exemple frappant est un « don » que l'Union Européenne a accordé à la CEDEAO en 2000 pour aider à l'établissement des quatre zones d'observation et de suivi des signes de conflits armés comme prévu dans le Protocole Relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité que la CEDEAO avait adopté en décembre 1999. Faute de moyens financiers par l'institution africaine, l'UE avait donc proposé de financer l'établissement du bureau principal de ces zones au Secrétariat de la CEDEAO à Abuja, et de prendre en charge les salaires des fonctionnaires qui devaient gérer le projet. Les « donateurs » européens ont toutefois insisté sur le fait que le recrutement de ces personnels soit en fonction des critères définis par eux et non pas par la CEDEAO (Adebajo, 2002 :150).

La principale cause des problèmes financiers des institutions africaines émane de l'incapacité ou le refus de certains pays de payer leurs cotisations.

Conclusion.

En guise de conclusion, il sied de rappeler que les projets d'intégration africaine, quelle que soit la conception particulière (parmi deux conceptions qu'on a identifiées) qu'ils représentent, répondent à une double ambition : d'une part, ils sont l'expression d'une volonté de surmonter les démarcations coloniales artificielles entre les différents territoires africains qui constituaient naguère des

entités unitaires avant l'ère coloniale. Et d'autre part, ils sont considérés comme une stratégie nécessaire pour non seulement se protéger contre les effets pervers de la mondialisation, mais aussi comme les moyens pour que le continent soit agent actif participant au façonnement du système mondial – dans lequel il est tout à fait intégré mais où il n'occupe jusqu'alors que les positions les plus subalternes (Amin, 1997?). Ainsi, dans son Acte constitutif, l'Union Africaine fait de l'accélération de l'intégration politique et socio-économique du continent l'un de ses principaux objectifs.

Comme on l'a dit, ce désir soutenu pour l'intégration de l'unité africaine est en contraste avec les défis à relever et les obstacles à surmonter. Ceux-ci étant nombreux, on s'est focalisé sur quatre principaux obstacles comme entraves majeures à la réalisation du rêve de l'intégration africaine, ce qui ne veut nullement pas dire qu'on sous-estime les autres facteurs. Et parmi



les multiples obstacles, on s'est attardé, en premier lieu, sur les multiples appartenances des États africains aux différentes Communautés économiques régionales (CERs) ou organisations intergouvernementales (OIGs), et la multiplicité de leurs pôles d'allégeance aux différents « partenaires », groupements ou alliances en dehors de l'Afrique, des groupements dont les politiques ne sont pas toujours compatibles avec les idéaux de l'intégration et de l'unité africaine. Heureusement, on reconnaît de plus en plus les effets pervers de cet état des choses, et l'UA, dans son Acte constitutif, s'est assignée l'objectif de coordonner et harmoniser les politiques entre les différentes CERs en vue de réaliser les objectifs de l'Union. Mais il faudrait également que les différents États, ou plutôt leaders africains, sachent que leur développement dépend d'une coopération étroite avec leurs voisins, et donc au sein des institutions africaines, et non pas avec des soi-disant « partenaires » étrangers qui ont des objectifs différents et, de toute façon, sont plus avancés qu'eux.

Le problème de gouvernance est un problème majeur, car de lui dépend presque tous les autres facteurs. C'est grâce à la bonne gouvernance qu'on peut éviter les conflits armés qui ont ruiné tant de pays africains et donc contribué à l'échec de nombreux projets de développement et d'intégration sur le continent. C'est grâce aussi à la bonne gouvernance dans la politique interne des différents pays que les leaders africains seront prêts à déléguer une partie de leurs prérogatives nationales à des institutions régionales ou continentales, telles que le Parlement panafricain et la Cour de Justice de l'Union Africaine. Car, sans les institutions supranationales dont les décisions sont transcendantes, comme sont beaucoup d'organes de décisions de l'UE qui inspirent tant les institutions africaines, les projets d'intégration seront toujours imparfaits. Il ne faut pas oublier non plus que c'est seule la bonne gouvernance, reposant sur le respect strict des droits fondamentaux des citoyens, qui inspire la confiance de ceux-ci en leurs gouvernants et les décisions prises par ces gouvernants. C'est, en d'autres mots, la condition de la légitimité des gouvernants. Or sans cette légitimité, les différents accords auxquels parviendront ces types de leaders au niveau régional ou continental ne seront pas accueillis comme si ces accords avaient été négociés par des hommes et femmes qu'ils considèrent leurs représentants légitimes.

Pour ce qui est du problème majeur de financement, il s'agit de rappeler aux différents leaders africains que s'ils sont sincèrement sérieux dans leurs déclarations publiques en faveur de l'unité africaine et de sortir leurs pays de l'état de dépendance perpétuelle, le seul moyen est de renforcer les institutions régionales et panafricaines, ce qui signifie qu'ils doivent acquitter leurs cotisations aux différents fonds de ces institutions complètement et ponctuellement. On ne peut pas continuer à revendiquer sa souveraineté sans assumer

la responsabilité de la protéger. Et comme contribution indirecte à la consultation de l'Union Africaine pour chercher des sources alternatives de financement, on peut préconiser le rachat, par l'Union Africaine, d'une partie des actions de la Banque Africaine de Développement (BAD) détenues par les 24 pays non africains, dits les « non-régionaux ». Cette action sera un double jeu : d'une part, on aura réduit la mainmise, ou du moins l'influence étrangère sur la Banque, et d'autre part, on aura assuré une source de financement viable pour l'Union Africaine, d'autant plus que la Banque est une institution réputée très performante depuis des années. Au demeurant, quand elle fut créée en 1964 et jusqu'en 1979, elle était 100% africaine dans tous ses aspects (Gharbi, 2005 ; *Africa Week*, Special Print Edition, juin 2005).

Notes

- 1 Nous avons mis un point d'interrogation à la place du quatrième chiffre ici par ce que le document n'a pas de date, mais on peut déduire du contenu qu'il a été rédigé entre 1999 et 2001, car l'auteur parle de l'OUA et de l'Union africaine qui est en cours de préparation.
- 2 Référence est faite ici à l'édition originale de cet ouvrage publié en 1963 sous le titre : *Africa Must Unite*, et édité chez Heinemann, Londres, et la traduction française que nous utilisons ici parut pour la première fois en 1964 aux Éditions Payot, à Paris.
- 3 Au départ, CFA signifiait Colonies Française d'Afrique. Ce n'est qu'après les indépendances qu'on a trouvé le nom de Communauté Financière Africaine pour le même sigle.
- 4 Entretiens personnels avec certains fonctionnaires à la Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba, 5-8 décembre 2005.
- 5 Voir <<http://www.africa-union.org/root/UA/Emploi/2007/avr20/Consultant%20EA.htm>> (23 avril 2007).

Bibliographie

- Adebajo, Adekeye (2002), *Building Peace in West Africa : Liberia, Sierra Leone and Guinea-Bissau*. Boulder et Londres, Lynne Rienner.
- Adedeji, Adebayo (2004), « ECOWAS: A Restrospective Journey » in Adekeye Adebajo et Ismail Rashid (dirs.), *West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Troubled Region*. Boulder et Londres: Lynne Rienner.
- Adewoye, Omoniyi (1996), « Constitutionnalisme et l'intégration économique », in Réal Lavergne (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala : 371-384.
- Amazirh, Abdelhafid (2005), « Ce que le Maghreb gagnerait à s'unir, » *Jeune Afrique/L'Intelligent*, no. 2338, du 30 octobre au 5 novembre.
- Amin, Samir (199?), « Diversité des modèles de régionalisation » *Forum du Tiers Monde*, au : <http://www.forumtiersmonde.net/fren/samir_amin_writings/regionalisations/le_defi_des_regionalisations.htm> (25 avril 2007).

- Annan, Kofi (1998), « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », *Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation*, A/52/871 – S/1998/318 du 13 avril.
- Asante, S. K. B. (2004), « The Travails of Integration » in Adekeye Adebajo et Ismail Rashid (dirs.), *West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Troubled Region*. Boulder et Londres: Lynne Rienner.
- Bach, Daniel C. (2004), « The Dilemmas of Regionalization », in Adekeye Adebajo et Ismail Rashid (dirs.), *West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Troubled Region*. Boulder et Londres: Lynne Rienner.
- (1982), « Dynamique et contradictions dans la politique africaine de la France : Les rapports avec le Nigeria (1960 – 1981) », *Politique Africaine*, no. 5 mars.
- Bourenane, Naceur (1996), « Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire », in Réal Lavergne (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala.
- Bundu, Abass (1996), « La CEDEAO et l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », in Réal Lavergne (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala.
- Commission économique [de l'ONU] pour l'Afrique (2004), *État de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba, Publications de la CEA.
- Decraene, Philippe (1964), *Le panafricanisme*. Paris, Presses universitaires de France.
- Derriennic, Jean-Pierre (2001), *Les guerres civiles*. Paris, Presses de sciences-Po.
- Francis, David J. (2006), *Uniting Africa: Building Regional Peace and Security Systems*. Aldershot et Burlington, Ashgate.
- Gharbi, Samir (2005), « Banque africaine de développement, 1964-2005 : le bilan » *Jeune Afrique/L'Intelligent*, no. 2314, du 15 au 21 mai.
- Gilpin, Robert (2001), *Global Political Economy: Understanding the International Economic Order*. Princeton, Princeton University Press.
- (1987), *The Political Economy of International Relations*. Princeton, Princeton University Press.
- Glaser, Antoine et Stephen Smith (2005), *Pourquoi la France a perdu l'Afrique*. Paris, Calmann-lévy.
- Hugon, Philippe (1994), « Intégration régionale, zone franc et zone écu » in *L'intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures*. Paris, Karthala/GEMDEV.
- Koulibaly, Mamadou (1994), « A propos de la dévaluation du franc CFA : A quand la fin de cette zone franc en Afrique ? » in *L'intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures*. Paris, Karthala/GEMDEV.
- Nkrumah, Kwame (1994 [1964]), *L'Afrique doit s'unir* [traduit de l'anglais par L. Jospin]. Paris, Présence Africaine.
- Parker, Corinne A. et Donald Rukare (2002), "The New African Union and its Constitutive Act", *American Journal of International Law*, Vol. 96, no. 2: 365-379.
- Siroën, Jean-Marc (2004), *La régionalisation de l'économie mondiale*. Paris, La Découverte.
- Souaré, Issaka K. (2005a), "Is Nigeria a Regional Hegemon To Be Feared?" *African Renaissance*, Vol. 2, no. 2, Mars/avril: 58 – 67.
- (2005b), "African Membership in the Arab League, Commonwealth, la Francophonie and CPLP: Implications of Divided Allegiance for Regional Integration in Africa", *African Renaissance*, Vol. 2, no. 1, Janvier/février: 65 – 73.
- (2006), "African Union and Regional Economic Communities in Africa—Minimizing Multiple Allegiances and Rationalizing Partnership", *African Renaissance*, Vol. 3, no. 1, Janvier/février: 17-24.
- (2007a), « Regional Integration in Africa: The Case of ECOWAS » in Bhekinkosi Moyo (dir.), *Africa in Global Power Play: Debates, Challenges and Potential Reforms*. Londres: Adonis & Abbey.
- (2007b), *Guerre Civiles et Coups d'État en Afrique de l'Ouest: Une tentative d'en comprendre les causes et d'identifier des solutions possibles*. Paris, L'Harmattan.
- (2007c), « Remplacer la force africaine par une mission onusienne au Soudan? Entre solutions locales et solutions internationales dans les situations de conflits armés » in *Les Opérations de paix : Du Suez à Kandahar*, Notes de Recherches no. 33, février 2007. Montréal, Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité : 81-109.
- Tieku, Thomas Kwasi. (2004), "Explaining the clash and accommodation of interests of major actors in the creation of the African Union", *African Affairs*, Vol. 103, no. 411: 249-267.
- Wallerstein, Immanuel Maurice (1967), *Africa: The Politics of Unity, an analysis of a contemporary social movement*. New York, Random House.

Subscription to ISS Papers

If you would like to subscribe to ISS Paper series, please complete the form below and return it to the ISS with a cheque, or a postal/money order for the correct amount, made payable to the **Institute for Security Studies** (marked not transferable).

Please note that credit card payments are also welcome. You can also deposit your payment into the following bank account, quoting the invoice number and the following reference: PUBSPAY.

ISS bank details: ABSA, Brooklyn Court, Branch Code: 634156, Account number: 405 749 8921

Please mail or fax:

ISS Publication Subscriptions, PO Box 1787, Brooklyn Square, 0075, Pretoria, South Africa.
 ISS contact details: (Tel) +27 12 346 9500, (Fax) +27 12 460 0998, Email: pubs@issafrica.org
 Website: www.issafrica.org

Title		Surname		Initials	
Organisation					
Position					
Postal address				Postal Code	
Country					
Tel		Fax		E-mail	

ISS PAPERS SUBSCRIPTION 2007 – MIN 8 PER YEAR		
South Africa	African countries*	International
R 150.00	US\$ 30.00	US\$ 40.00

* Angola, Botswana, Burundi, Comores, Congo-Brazzaville, Democratic Republic of the Congo, Gabon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, Reunion, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzania, Uganda, Zambia, Zimbabwe (formerly African Postal Union countries)

Details of subscription rates for the African Security Review, ISS Monographs, SA Crime Quarterly or other ISS publications are available from:

ISS Publication Subscriptions, P O Box 1787, Brooklyn Square, 0075, Pretoria, South Africa
 Tel: +27-12-346-9500/2 • Fax: +27-12-460-0998 • Email: pubs@issafrica.org • www.issafrica.org

La Mission de ISS

La vision de l'Institut d'Etudes de Sécurité est celle d'une Afrique stable et en paix caractérisée par le respect des droits humains, l'état de droit, la démocratie et la sécurité pour tous. Par la recherche de politique appliquée, l'Institut a une mission de conceptualiser, informer et susciter la discussion sur les questions de sécurité en Afrique.

A propos de cet article

Cet article a fait une analyse critique de l'état de l'intégration économique sur le continent, qui a indiqué que malgré les efforts considérables consentis à cet égard, l'intégration régionale ne semble pas avoir produit les résultats escomptés. Il a donc commencé par identifier les défis auxquels les programmes d'intégration régionale sur le continent font face en ce moment précis, et les obstacles que l'Afrique doit surmonter pour atteindre ses objectifs dans ce domaine. Parmi les multiples obstacles, il s'est focalisé sur quatre principaux facteurs : a) les appartenances multiples de plusieurs États africains à des différentes Communautés économiques régionales (CERs) et aux différents « partenaires bilatéraux spéciaux » en dehors de l'Afrique; b) les questions de paix et de sécurité ; c) la gouvernance ; et d) les questions de financement. En conclusion, l'article a avancé quelques suggestions pratiques en vue de surmonter les obstacles.

A propos de l'auteur

ISSAKA K. SOUARÉ est doctorant et chargé de cours au Département de science politique à l'Université du Québec à Montréal. Membre du Comité de rédaction de la revue bimestrielle, *African Renaissance*, il est l'auteur de plusieurs publications dont *Africa in the United Nations System, 1945-2005* (Londres, 2006), *Guerres civiles et coups d'État en Afrique de l'Ouest* (Paris, 2007), le roman *Samassi* (Londres, 2004), et co-directeur de *Somalia at the Crossroads: Challenges and Perspectives in Reconstituting a Failed State* (Londres, 2007). L'auteur s'intéresse particulièrement à l'analyse des conflits armés, au développement économique et à l'intégration régionale en Afrique, ainsi qu'à la place et l'avenir de l'Afrique dans le système mondial.

Donateurs

La recherche sur laquelle cet article est basé a été rendue possible par l'appui généreux de l'ambassade de Suisse en Ethiopie, l'Ambassade de Danemark en Ethiopie et le *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ).

© 2007, l'Institut d'Etudes de Sécurité • ISSN: 1026-0404

Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas forcément celles de l'Institut, ses Administrateurs, membres du Conseil ou donateurs. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS en leur capacité individuelle.

Publié par l'Institut d'Etudes de Sécurité
Siege principal • Boîte Postale • Brooklyn Square • 0075 •
Tshwane (Pretoria) • Afrique du Sud
Tél: +27-12-346-9500/2 • Fax: +27-12-460-0998
Mail: iss@issafrica.org • <http://www.issafrica.org>

ISSN 1026-0404

